


La réforme suédoise : des choix novateurs ?

Une technique nouvelle

- Au-delà de la technique, des choix fondamentaux et des effets assez similaires

Contraintes de financement, adaptations nécessaires, choix des objectifs, modalités (1)

- **Financement : agir sur les recettes et/ou sur les dépenses**
 - **Agir sur les recettes**
 - **augmenter le taux de cotisation**
 - **Une option écartée dans les deux pays**
 - **Le gel du taux de cotisation doit-il et peut-il être définitif ?**

Contraintes de financement, adaptations nécessaires, choix des objectifs, modalités (2)

- Agir sur les dépenses
 - = limiter ou diminuer les dépenses
 - relever l'âge effectif de liquidation
 - baisser les retraites servies (baisse du taux de liquidation, désindexation des retraites liquidées)

Clauses d'indexation des retraites liquidées : de fortes similitudes

- Baisse du taux de remplacement après 10 ans de retraite
(pour un départ à 65 ans après 40 ans de carrière au salaire moyen)

	Taux de remplacement brut	Taux de remplacement net
France	- 10 %	- 12 %
Suède	- 9 %	- 10 %

Source : Commission européenne et Comité de la protection sociale (2006)

Baisse des retraites servies

→ baisse des taux de liquidation

- De fortes différences en apparence sur les moyens utilisés
 - Réformes systémiques (Italie, Suède)
 - Réformes paramétriques (France, Allemagne...)
 - *nombreux paramètres modifiés en France*

Baisse des taux de liquidation (1)

- ... mais des effets comparables

Évolution du taux de remplacement des retraites par répartition entre 2005 et 2050

(départ à 65 ans après 40 ans de carrière au salaire moyen)

	brut	net
France	- 25 %	- 22 %
Suède	- 18 %	- 21 %

Source : Commission européenne et Comité de la protection sociale (2006)

Baisse des taux de liquidation (2)

- **Évolution du taux de remplacement brut (avant et après réformes)**

(carrière complète, salaire moyen)

Italie	- 25 %
France	- 21 %
Suède	- 21 %
Allemagne	-18 %

Source : OCDE (2007)

Un renforcement du caractère contributif du système par répartition dans les deux pays

■ Conséquences

- sur l'évolution des éléments non contributifs
- sur la distribution des retraites par répartition
- sur les inégalités intragénérationnelles

Un changement du *mix* répartition-capitalisation

= autre facteur d'augmentation des inégalités

« Nouveaux » risques et retraites

Une question majeure pour tout système rendu plus contributif :

Quelle prise en compte par le système de retraite des carrières accidentées et des emplois à temps partiel ?

Autres questions

- Un système à prestations définies est-il si absurde au regard de l'objectif de maintien relatif du niveau de vie ?
- Compréhension et lisibilité des droits de retraite pour chaque individu
- Transparence et lisibilité des enjeux et des conséquences des réformes

Et la crise boursière ?

- Des inégalités aussi face aux risques financiers
- Des conséquences inattendues ?

Antoine Math

- Économiste
Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES)

Contact

- antoine.math@ires-fr.org